

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE
LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 octobre 2025 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Denis GERVAIS Maire,

Secrétaire de séance : Mme Francine MOLINET

Présents : M. Pascal VATAN, M. Patrick LELOUVIER, Mme Francine MOLINET, Mme Josiane LE LANN, M. Willy CAMUS, Mme Anne LECLERCQ, M. Jérémie PARIS, Mme Dominique DULAS.

Absent (e) (s) excusé (e) (s) : Mme Michèle MARTEAU-BOUESSAY (pouvoir à M. Denis GERVAIS), M. Benoît SAVOLDELLI (pouvoir à M. Patrick LELOUVIER), Mme Sandra GIMONET (pouvoir à Mme Josiane LE LANN).

Absent (e) (s) : M. Philippe SCHERER, Mme Karine DION, M Sylvain CHARRON.

01/ D09102025-01 PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2025

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 26 juin 2025.

02/ D09102025-02 – PERSONNEL COMMUNAL – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de participer à hauteur de 20€/mois/par agent :

- pour les mutuelles labellisées garantissant le risque prévoyance (complément lors d'arrêts maladie)
- pour les mutuelles labellisées garantissant le risque santé.

03/ D09102025-03 – PERSONNEL COMMUNAL – COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des modalités de mise en œuvre du compte épargne-temps dans la collectivité.

04/ D09102025-04 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de supprimer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet, suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent concerné qui sera nommé sur un poste à temps complet.

05/ D09102025- 05 -REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

1. de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035€/mètre de canalisation (valeur compatible avec le plafond de 0,035 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus), soit RODP = L x 0,035€ + 100

où L est la longueur des ouvrages de distribution de gaz situés sous voies communales

2. que ce montant soit revalorisé chaque année :

- sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
- par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

06/ D09102025-06 - D09102025-05 – REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU
DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX GAZ

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

1/ de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035€/mètre de canalisation (valeur compatible avec le plafond de 0,035 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus), soit $RODP = L \times 0,035€ + 100$

où L est la longueur des ouvrages de distribution de gaz situés sous voies communales

2/ que ce montant soit revalorisé chaque année :

- sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
- par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

07/ D09102025-07 – SOCIETE VALLOIRE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR LA REHABILITATION ENERGETIQUE DE 31 LOGEMENTS SIS ROUTE DE VENON, RUE
DES TILLEULS, AVENUE DES ACACIAS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder sa garantie financière à hauteur de 50% du prêt contracté par Valloire Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la rénovation énergétique de 31 logements sis Route de Venon, Rue des Tilleuls, Avenue des Acacias

08/ D09102025-08 - SOCIETE VALLOIRE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR LA REHABILITATION ENERGETIQUE DE LOGEMENTS SIS 6 BIS RUE CHAUDE

Le Conseil Municipal décide, à une voix contre (M. Willy CAMUS), une abstention (M. Pascal VATAN), d'accorder sa garantie financière à hauteur de 50% du prêt contracté par Valloire Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la rénovation énergétique de 2 logements sis 6bis rue Chaude.

09/ D09102025-09 - SOCIETE VALLOIRE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR LA REHABILITATION ENERGETIQUE D'UN LOGEMENT SIS 5, PLACE DE l'EGLISE

Le Conseil Municipal décide, à une voix contre (M. Willy CAMUS), une abstention (M. Pascal VATAN), d'accorder sa garantie financière à hauteur de 50% du prêt contracté par Valloire Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la rénovation énergétique d'un logement sis 5, Place de l'Eglise.

10/ D09102025-10 - SOCIETE VALLOIRE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR LA REHABILITATION ENERGETIQUE DE 2 LOGEMENTS SIS 4 PLACE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal décide à une voix contre (M. Willy CAMUS), une abstention (M. Pascal VATAN), d'accorder sa garantie financière à hauteur de 50% du prêt contracté par Valloire Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la rénovation énergétique de deux logements sis 4, Place de l'Eglise.

11/ D09102025-11 – SUBVENTION 2025 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 8 000 € au Centre Communal d'Action Sociale afin de permettre l'équilibre de son budget, les crédits suffisants ayant été prévus au Budget Primitif de la Commune.

12/ D09102025-12 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DU FONDS D’ACCOMPAGNEMENT CULTUREL AUX COMMUNES POUR L’ORGANISATION D’UN PETIT SPECTACLE DE FEU EN PREAMBULE DU FEU D’ARTIFICE 2026

Le Conseil Municipal, sollicite, à l'unanimité, une subvention à hauteur de 60% de la dépense subventionnable auprès du Département du Loiret, au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes pour l'organisation d'un petit spectacle de feu en préambule du feu d'artifice 2026.

13/ D09102025-13 – CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2025 – ATTRIBUTION DES PRIX

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité le montant des prix et récompenses du concours communal 2025 des maisons fleuries.

14/ D09102025-14 – COMITE DES FETES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal alloue, à l'unanimité, hormis Mme Francine Molinet, qui ne participe pas au vote, une subvention exceptionnelle de 1 166 € au comité des fêtes qui a pris en charge le montant de la prestation musicale du 14 juillet 2025, les repas des artificiers, les housses des mange-debout de la salle polyvalente et les cartes photographiques de vœux 2026.

15/ D09102025-15 – REMBOURSEMENT DES FOURNITURES SCOLAIRES 2024/2025 PAR LES COMMUNES DONT LES ENFANTS ONT FREQUENTE LE GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT.

Le Conseil Municipal demande, à l'unanimité, aux communes dont les enfants ont fréquentés les écoles de la commune au cours de l'année scolaire 2024/2025, le montant des fournitures scolaires qui s'établit à 59€ par élève.

16/ D09102025-16 – CONSULTATION POUR AVIS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS INTERESSES AU REGARD DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES NOTABLES DE PROJETS SUR LEUR TERRITOIRE – CONSTRUCTION D’UN PARC PHOTOVOLTAIQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE DAMMARIE EN PUISAYE

Le Conseil Municipal, émet, à l'unanimité, un avis favorable sur ce projet.

17/ D09102025-17 – INSTALLATION DE CITERNES POUR LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES ET FEUX DE FORETS, IMPLANTEES SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL SUR LA COMMUNE – CONVENTION DE GESTION ET D’ENTRETIEN – DEMANDE D’ACCORD DE PRINCIPE

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour l'installation de deux citernes, leur entretien et leur contrôle et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante à venir ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

18/ Affaires diverses

Ecole maternelle

M. Vatan fait savoir que les travaux d'isolation extérieure de l'école maternelle ont débuté fin août début septembre mais qu'ils ont pris du retard à cause d'aléas relatifs à la colle qui présentait des problèmes. Ces difficultés sont maintenant résolues et ce chantier avance normalement. Les autres chantiers auront lieu pendant les Vacances de la Toussaint (Remplacement des menuiseries – Isolation des combles – Enduits).

Chantier de la Rue Grande

M. Vatan explique qu'après quelques mois d'échanges avec ENEDIS et, à la suite d'un rendez-vous sur place, un calendrier d'intervention a pu être établi :

1/ Dépose du branchement du 54 Rue Grande en janvier 2026

2/ Installation du nouveau branchement de l'habitation voisine (56, Rue Grande) dont le montant est prévu dans l'enveloppe des travaux.

3/ Démolition du 54, Rue Grande en février 2026 pendant les congés de la boulangerie pour éviter une perte de chiffre d'affaires.

4/ Le maître d'œuvre ayant rencontré des soucis d'ordre privé, l'ensemble des travaux de la Rue Grande a pris du retard. Un point est prévu le 21 octobre 2025 afin de lancer les appels d'offres.

WC Place de la Libération

Les travaux doivent démarrer fin octobre.

Chantiers divers en cours ou à venir

- Réfection d'un caniveau et du trottoir, Rue des Fossés
- Réfection d'un avaloir, Impasse des Pâtureaux
- Remplacement des éclairages des bureaux de la mairie
- Intervention pour le remplacement d'une tôle transparente sur le toit de la salle des Fêtes Place de la Libération
- Réparation provisoire sur une verrière de la Salle polyvalente Pierre Vieillart
- Changement de la seconde pompe de chauffage à la chaufferie de l'école primaire.
- Installation d'une étuve à la cantine pour améliorer la gestion des deux services.

M. Vatan rappelle que les petites interventions et dépannage sont gérés au quotidien.

Affaires scolaires

Les effectifs sont actuellement de 105 élèves avec des inscriptions temporaires, ce surplus d'élèves génère des problèmes d'ordre logistique (tables, chaises, matériels...)

Le nombre d'enfants accueillis se situe en général aux environs de 100.

A la rentrée, il y avait 99 élèves :

23 élèves dans la classe petites et grandes sections

24 élèves dans la classe moyennes sections et CP

26 élèves en classe de CE1/CE2

26 élèves en classe de CM1/CM2

Cette année en maternelle, il y a deux ATSEM en poste à temps complet.

Il est à signaler les comportements des élèves et des parents, de plus en plus compliqués à gérer, obligeant à des interventions fréquentes.

Cantine

Cette année 75 élèves fréquentent quotidiennement la cantine, la mise en place des deux services a donc été reconduite en parallèle d'une réorganisation, cette formule semble donner satisfaction.

Service technique

Un agent spécialisé en espaces verts a été recruté dans le cadre d'un contrat à durée déterminée.

Mme Molinet fait savoir qu'au niveau du camping, les deux nouveaux mobil-home prévus au budget, ont été commandés et arriveront aux environs de la semaine 47.

Elle ajoute que des devis ont été demandés afin de les équiper de rampes et escaliers.

Ces deux structures devraient être opérationnelles pour la prochaine saison touristique.

M. Camus demande si ces structures sont équipées de sanitaires. Mme Molinet répond que oui, les WC et les douches étant séparés.

Mme Leclercq souhaite savoir à quel endroit du camping ils seront positionnés. Mme Molinet répond que l'un sera à l'entrée à droite où il y avait précédemment une roulotte, l'autre sera installé sur une partie des emplacements réservés aux camping-caristes, ces derniers préférant s'installer à d'autres endroits

Mme Molinet indique que la fréquentation du camping a été mitigée cette saison hormis en août.

Mme Leclercq souligne que des tarifs devront être fixés pour les nouveaux mobil-homes.

Mme Molinet précise qu'il y a eu beaucoup de courts séjours, Mme Dominique Dulas souhaite connaître la fréquentation des tentes bivouacs, Mme Molinet indique qu'il y a eu, à ce jour, 70 séjours pour ces

structures, elle indique qu'au cours de la saison, il y eu 91 jours de garage mort, Mme Leclercq précise que les jours de garage mort sont facturés pour les installations qui restent sur place pendant la saison, leurs propriétaires étant amenés à faire des séjours discontinus et ajoute qu'il n'existe plus de garages morts à l'année.

Mme Molinet espère la présence des membres du conseil municipal lors de la cérémonie du 11 novembre prochain et précise que des jets de fumée bleu blanc rouge viendront agrémenter ce moment, faute de fanfare.

Mme Molinet fait savoir que des demandes de subvention auprès de la communauté de communes dans le cadre du PACT sont en cours pour la réalisation d'une première fresque à l'effigie de l'écusson de la commune sur une grosse pierre et d'une deuxième fresque sur les parois de l'abribus de l'Avenue de la République avec la collaboration de l'Association Artéria et la participation d'enfants.

Elle ajoute qu'elle aurait souhaité que le transformateur sis Route de Dammarie puisse également bénéficier de peintures mais qu'EDF ne subventionne plus ce type de réalisations.

Elle informe l'Assemblée de la réhabilitation prochaine du Square de la Rue du Fourneau, Mme Dominique Dulas demande s'il y aura des arbres Mme Molinet répond que non mais que des arbustes fleuris, des tonnelles avec plantes grimpantes et des bancs viendront agrémenter cet espace. Elle précise que les travaux débuteront par un engazonnement. M. le Maire ajoute que ce lieu qui s'apparentera à un îlot de fraîcheur pourrait faire l'objet d'un subventionnement de la Région au titre de la biodiversité dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Mme Molinet fait savoir qu'un spectacle intitulé « La chanteuse et le philosophe aura lieu à la salle des fêtes de la Place de la Libération samedi 11 octobre.

Mme Dulas demande quel est le coût des mobil-homes, Mme Molinet répond 26 000 € les deux.

Mme Leclercq s'informe du coût et de la nature des travaux qui seront effectués au square. Il lui est répondu 27 746 €

M. le Maire précise qu'il faudra réaliser un puisard, créer des drains, des allées alvéolées, des haies persistantes, des pergolas et planter des rosiers.

Mme Molinet indique qu'une personne a fait une demande dans le cadre d'une étude de faisabilité pour un food-truck pour venir à Ouzouer de manière hebdomadaire, elle indique que cela pourrait être envisageable à condition de ne pas être contre-productif par rapport aux installations existantes.

M. le Maire fait savoir que des personnalités se sont réunies sur la commune la semaine dernière quant aux financements de l'Etang de Grand'Rue (13 millions). Mme la Préfète a précisé que ces travaux seraient réalisés en 2026 avec une remise en eau dès 2027.

La Commission mobilités du Département a évoqué les travaux du tronçon de la scandibérique à terminer en 2026.

L'étang de la Grand'Rue a été référencé comme projet nature touristique pôle avec potentiellement une déviation de la scandibérique pour y accéder.

M Vatan rappelle que le Pont de Saint Aubin n'est toujours pas réparé et qu'il est le seul accès à l'Etang de la Grand'Rue.

Monsieur le Maire évoque un accident survenu à l'ancien site d'Alizol (domaine privé) dans le cadre d'expéditions URBEX où une personne a fait une chute de 5 m de hauteur qui a nécessité la venue du SMUR. Il rappelle que le Maire est responsable de la sécurité sur la commune même en domaine privé.

Il ajoute qu'une procédure de mise en sécurité du site a été demandée au propriétaire qui, en réponse, a initié une procédure collective (liquidation judiciaire).

M. le Maire ajoute avoir connaissance d'un projet intéressant pour ce site.

M. le Maire indique que la Maison du Piano Historique est toujours à la recherche de locaux pour un atelier de réparation de pianos et qu'il a, dans ce cadre, visité avec monsieur Camus, agent immobilier, l'ancien magasin de chaussures de la Rue de la Flamandière qui s'avère être un bâtiment fort acceptable pour ce type d'activités. Mme Leclercq demande quel est l'état exact de cette bâtie, Monsieur Camus répond qu'elle n'est pas en si mauvais état que cela, comme sa toiture avec une surface de plancher de 500 m² mais qu'il existe beaucoup de portes et de fenêtres. M. le Maire ajoute que l'acquisition et la réhabilitation de ce bâtiment pourraient bénéficier de fonds européens.

Clôture de la séance à 20h46

*Le Maire
Denis GERVAIS*



*La Secrétaire de séance
Francine MOLINET*

